



commission de jeunes  
du canton de vaud

Office de l'accueil de jour  
des enfants - DFJC  
Madame Patricia de Meyer  
Cheffe OAJE  
Chemin de Boston 25  
1014 Lausanne

Lausanne, le 14 décembre 2015

**Concerne : Prise de position de la Commission de jeunes sur le projet  
de révision de la loi sur l'accueil de jour des enfants**

Madame la Cheffe de l'Office de l'accueil de jour des enfants,

Conformément à la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ, art. 9, al.1, lettre a), au règlement interne de la Commission de jeunes du Canton de Vaud (art. 3, al. 1, lettre d) et en réponse à votre demande par courriel en date du 10 novembre dernier, nous vous transmettons notre prise de position au sujet du projet de modification de la *loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et généralisation de l'accueil parascolaire*, adoptée lors de la séance plénière du 14 décembre 2015.

De manière générale, nous saluons la proposition de modifier cette loi qui ne correspond plus exactement aux besoins des familles, étant donné que ceux-ci ont évolué ces dernières années.

Nous nous sommes concentrés sur les jeunes de 12 à 15 ans pour les raisons suivantes : cette tranche d'âge concerne encore une partie des membres de notre commission (14-18 ans), toutefois, c'est surtout, selon nous la partie la moins réglementée et par conséquent celle pour laquelle nous pouvons le mieux vous apporter des propositions concrètes. En effet nous trouvons que les solutions pour les enfants de moins de 12 ans étaient parfaitement suffisantes et bien organisées.

La Commission cantonale de jeunes du canton de Vaud (ci-après : CdJ Vaud) souhaiterait donc vous faire part de ses idées et propositions.

Nous avons observé qu'il existe actuellement que très peu de structures mises en place par les écoles pour accueillir les élèves qui arrivent tôt le matin à l'école. Nous proposons qu'une salle soit mise à disposition des élèves pour qu'ils puissent patienter dans une salle chauffée en particulier en hiver.

Nous constatons que les pauses de midi à l'école peuvent durer entre une heure et deux heures. Certaines écoles proposent des activités sportives à midi surveillées par des animateurs, ou des enseignants qui font la discipline mais ne proposent pas ces offres pour la fin des cours l'après-midi. Certaines écoles ont une cantine, d'autres n'en ont pas ou mettent un espace à disposition non surveillé pour pouvoir manger (avec tables, chaises et micro-ondes). Il y a aussi parfois des clubs de lectures, du sport que l'on peut faire après l'école, des devoirs surveillés, ...

Ainsi donc, voici ce que nous voudrions vous proposer comme diverses solutions possibles pour ces pauses de midi pour les jeunes de 12-15 ans :

1. une cantine surveillée par des animateurs socio-culturels, où l'on peut aussi acheter de la nourriture sur place et éventuellement la manger ailleurs.
2. un espace chauffé et fermé où l'on peut mettre des tables et par exemple un baby-foot, etc.
3. des salles d'études tranquilles à disposition des élèves.
4. des salles de gym avec un animateur, soit un enseignant de l'école ou un animateur d'un club de sports ou d'autres choses.
5. et pour finir, un endroit prévu où les jeunes organisent eux-mêmes leurs activités, par exemple par le conseil des élèves, et non toujours l'école. Bien sûr, tous cela avec des règles.

En résumé, il faudrait, selon nous, **diversifier** les possibilités d'accueil à midi et après la fin des cours et en fonction des jours de la semaine :

\* en invitant des associations et des clubs externes qui feraient découvrir leurs activités aux jeunes à midi et l'après-midi: sports, activités culturelles, etc ;

\* en donnant la possibilité aux élèves d'organiser eux-mêmes des activités : p.ex. débattre de sujets de société ou discuter des livres qu'ils ont lus (club des lecteurs) ;

\* et il serait aussi judicieux, à notre avis de mettre un espace à disposition avec un adulte de référence tel que : une salle d'études (7h45 à 16h30), salle de gym, bibliothèque, un hall chauffé avec micro-onde et tables et possibilités d'acheter à manger à un buffet de la cantine (pour ne pas devoir manger à la cantine avec les plus petits), un lieu pour exercer sa créativité avec l'appui d'un animateur.

Nous vous remercions de nous avoir consultés-es sur ce projet de loi qui concerne l'accueil parascolaire, cela a fait l'objet de riches débats entre nous, tous très intéressants. Nous avons énormément appris de cette expérience et relevons, une fois de plus, que c'est une chance peu commune que vous nous accordez. Ce fut avec un plaisir et un réel intérêt

que nous avons donné notre opinion sur un sujet qui nous concerne directement !

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à nos propositions, nous vous prions d'agréer, Madame la Cheffe de l'OAJE, nos salutations distinguées.

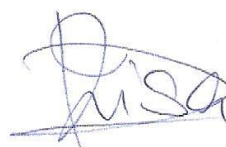
**Au nom de la Commission de jeunes du Canton de Vaud :**



**Alexander Omuku**  
Président



**Eliott Baumann**  
Rapporteur du GT  
« révision LAJE »



**Lisa Dubath**  
Secrétaire du GT  
« révision LAJE »

Copie : M. Christophe Bornand, chef SPJ